

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.*

*Sont présents :*

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

*Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.*

*Sont aussi présents :*

- M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
- Mme Marie-Josée Russo, greffière et directrice générale adjointe*

*SUR CE :*

**ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

*... Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :*

- 1. Période d'intervention;*
- 2. Avis de motion et présentation du projet de règlement 700 concernant la tarification des biens et services;*
- 3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 701 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2023;*
- 4. Avis de motion Règlement 1000-3 modifiant le règlement 1000 sur le plan d'urbanisme;*
- 5. Premier projet de Règlement 1000-3 modifiant le règlement 1000 sur le plan d'urbanisme – Adoption;*
- 6. Période d'intervention*
- 7. Levée de la séance.*

**PÉRIODE D'INTERVENTION**

---

*Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.*

**RÈGLEMENT 700 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES**

---

*La conseillère Julie Pelletier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil elle présentera, ou fera présenter le règlement 700 concernant la tarification des biens et services et dépose en ce sens, le projet.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*Le 12 décembre 2022*

RÈGLEMENT 701 CONCERNANT L'ADOPTION DES  
DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS  
POUR L'ANNÉE 2023

---

*La conseillère Julie Pelletier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil elle présentera, ou fera présenter le règlement 701 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2023 et dépose en ce sens, le projet.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

RÈGLEMENT 1000-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1000  
SUR LE PLAN D'URBANISME

---

*La conseillère Julie Pelletier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil elle présentera, ou fera présenter le règlement 1000-03 modifiant le règlement 1000 sur le plan d'urbanisme et dépose en ce sens, le projet.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

2022-12-396

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-1000-03  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1000 SUR LE PLAN  
D'URBANISME - ADOPTION

---

*CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Deux-Montagnes a été révisé ;*

*CONSIDÉRANT QUE le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Deux-Montagnes est entré en vigueur le 26 janvier 2022 ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encadrer les projets de développement résidentiel sur le chemin d'Oka et son centre-ville ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*D'adopter le premier projet de Règlement P1-1000-03 modifiant le règlement 1000 sur le plan d'urbanisme*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption.*

ADOPTÉE

Le 12 décembre 2022

PÉRIODE D'INTERVENTION

---

*Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*Llyod Léger, 22<sup>e</sup> Avenue*

- *Demande des précisions sur le 5.8% d'augmentation.*

*M. Siloas Swiza,*

- *Est en colère contre la hausse de taxes.*
- *Demande si les salaires des employés ont été diminués.*
- *Augmentation du budget de la Police qui représenterait la moitié du budget.*
- *Nouvelle taxe pour RATM.*
- *Courriel de félicitations.*

*Facebook en direct*

*Marilyne Guy, 28<sup>e</sup> Avenue*

- *À quoi servira la taxe d'eau? Nous avons encore des secteurs de la ville qui a de l'eau brune cette semaine. Selon vous, quand le problème sera réglé?*
- *J'aimerais aussi comprendre pourquoi nous aurons une augmentation alors que le budget précédent comportait 10M\$ sur 2 ans pour la piscine qui ne sera pas requis finalement.*

*La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.*

2022-12-397

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer  
et résolu unanimement*

*De lever la séance à 20 h 33.*

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE